

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

L'HYGIÈNE PRATIQUE :

La Laryngite, par G. Varin.

VARIÉTÉS :

Cuves et Futailles, par Jean d'Araules.
Les Fourrures, par Marcel France.

L'HYGIÈNE PRATIQUE

LA LARYNGITE

Le larynx est d'une sensibilité extrême et sujet à des causes multiples d'inflammation. Tantôt le froid, tantôt l'abus du tabac ou bien la respiration de vapeurs ou de poussières irritantes provoquent l'irritation de la muqueuse. D'autres fois, la laryngite est produite par l'abus de la boisson ou même également par une simple fatigue de la voix, ce qui explique la fréquence des laryngites plus ou moins bénignes chez les crieurs publics, les orateurs et les chanteurs. L'herpétisme, la scrofule et la syphilis sont aussi des causes fréquentes de cette affection.

Les véritables symptômes de la laryngite simple, celle dont nous voulons plus particulièrement nous occuper aujourd'hui, sont l'altération de la voix, l'enrouement et la suffocation qui généralement frappe par intermittences le malade. Souvent, il se manifeste une fièvre légère et la muqueuse irritée amène, avec des picotements et une vague douleur des accès fréquents de toux.

La laryngite étant déclarée, on usera avec succès d'une vésication légère sur le devant du cou ou de l'application d'un papier sinapisé. Prendre chaque jour quatre ou cinq cuillerées de sirop de laurier-cerise ou de codéine soit pur, soit de préférence mêlé à une infusion tiède d'erysimum, de sauge ou d'hysope.

L'accès passé et s'il est établi que le malade est sujet à des rechutes, il importera de suivre un régime hygiénique propre à le préserver de la laryngite dans l'avenir. Le principal moyen est de s'endurcir contre le froid. Pour cela la douche, les ablutions froides sont très recommandées. S'efforcer de se déshabituer des foulards, cache-nez, tours de cou, qui ne servent le plus souvent qu'à congestionner le larynx. Si un léger enrouement se manifeste, on le dissipera facilement en faisant une inhalation d'infusion de sureau chaude et en gardant autant que possible le silence.

La préparation et la pratique de l'inhalation est simple. On fait bouillir le sureau et on le verse ensuite dans une théière : il suffit ensuite d'appliquer les lèvres à l'embouchure et d'aspirer doucement.

Dans les cas de laryngite persistante, on se trouvera bien de l'emploi d'eaux sulfureuses en gargarismes et de badigeonnages du larynx avec une solution à parties égales de teinture d'iode et de glycérine.

Bien entendu, nous ne parlons ici que de la laryngite provoquée par le froid, la fatigue de la voix ou les prédispositions naturelles du sujet, la laryngite alcoolique ou syphilitique nécessite des traitements spéciaux qui dépassent les limites de notre causerie et qui nécessitent l'intervention du médecin.

G. VARIN.

VARIÉTÉS

CUVES ET FUTAILLES

Dans les semaines qui précèdent les vendanges, le propriétaire réellement soucieux de ses intérêts doit assurer minutieusement la propreté du matériel, qui est l'une des conditions les plus importantes pour assurer la bonne qualité et surtout la longue conservation du liquide. Cette préoccupation doit être la même dans les pays cidricoles pour les tonneaux qui recevront en hiver le cidre nouveau.

Malheureusement, il en est beaucoup qui se bornent à une inspection sommaire des ustensiles et, pour les fûts surtout, les nettoyages ne sont effectués le plus souvent que d'une façon incomplète. C'est une très grande faute.

On doit tout d'abord s'assurer que toutes les futailles sont parfaitement étanches, en les remplissant d'eau qu'on laisse séjourner pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures. Dans les grandes exploitations, on opère par l'étuvage à la vapeur qui présente, en outre, l'avantage de détruire tous les organismes pouvant exister sur les parois.

Cet étuvage se fait à l'aide d'un générateur à vapeur que l'on met en communication avec le foudre au moyen d'un tube en caoutchouc.

Lorsqu'on ne dispose pas d'un appareil de ce genre, on a recours à la chaux vive. Ce procédé consiste à jeter dans le foudre de quinze à vingt kilos de chaux, suivant la capacité et à l'arroser d'une petite quantité d'eau pour la faire fuser : on bouche ensuite tous les orifices. En s'éteignant, la chaux vaporise une partie de l'eau introduite et détermine un gonflement du bois. La chaux éteinte, on l'enlève et on lave ensuite plusieurs fois à grande eau.

Les futailles neuves demandent à être affranchies des substances astringentes solubles (tannin) contenues dans le bois et qui communiqueraient au liquide un goût plus ou moins désagréable. A cet effet, elles seront lavées avec de

l'eau chaude contenant en dissolution un kilo de sel de cuisine par hectolitre d'eau. Plusieurs rinçages à l'eau feront ensuite disparaître toute trace de sel.

Les vieilles futailles peuvent présenter plusieurs altérations ; il est possible de se rendre compte de leur nature par l'odorat ou la dégustation. Dans ce dernier cas, on introduit dans le récipient un verre de vin légèrement chauffé que l'on goûte ensuite après l'avoir préalablement fait passer sur toute la surface intérieure de ce récipient.

La moisissure des fûts est une altération très fréquente et aussi des plus difficiles à guérir. Si elle est peu prononcée, il suffira de laver énergiquement avec une dissolution d'acide sulfurique au dixième, c'est-à-dire d'un litre d'acide dans neuf litres d'eau. Pour opérer cette dissolution, il faut avoir bien soin de verser peu à peu l'acide sulfurique dans l'eau en agitant chaque fois. Jamais on ne devra faire l'inverse si on ne veut s'exposer à recevoir des éclaboussures d'acide sur la figure et les mains.

Si l'intérieur du récipient est tapissé de moisissures, il ne faut pas hésiter à défoncer le tonneau et à le frotter énergiquement à l'eau chaude avec une brosse de chiendent. Ou bien on aura recours à une dissolution de cent vingt grammes de bisulfate de chaux dans dix litres d'eau. Après avoir roulé et rincé, on lavera ensuite avec de l'eau salée, à raison de cinq cents grammes de sel de cuisine pour dix litres d'eau.

Les futailles pourries sont celles où les moisissures ont pénétré le bois. Une altération aussi profonde exige un grattage énergique et soigné de toutes les parties du bois qui présentent une tache brune, et la carbonisation de la surface. Mais le plus sage est encore de faire le sacrifice de ces récipients et de les employer à un autre usage.

Le goût d'aigre est peut-être l'altération la plus fréquente. On y remédie le plus souvent par un étuvage à la vapeur ou même un simple lavage à l'eau bouillante. Dans le cas où le fût ne serait pas affranchi après cette opération, il suffira d'y introduire, par hectolitre de capacité, un lait de chaux obtenu en délayant un kilo de chaux ou bien une dissolution de potasse ou de soude à raison de cent grammes pour la même proportion d'eau.

On peut également employer une lessive alcaline chaude faite avec des cendres de bois : celles des sarments sont très riches en potasse. Rouler ensuite à plusieurs reprises et remplacer la lessive encore tiède par de l'eau froide qu'on laissera séjourner trois ou quatre jours.

Contre le goût de lie ou de sec, on emploiera une dissolution dans l'eau bouillante de cent

grammes de tanin par hectolitre de capacité qu'on laissera dans le récipient pendant plusieurs jours. Le liquide sera ensuite remplacé par une dissolution de cent grammes de soude par dix litres d'eau. Rouler, puis rincer à l'eau froide.

Chacune de ces différentes opérations du traitement des altérations des futailles devra toujours être complétée par plusieurs lavages à grande eau. On se rendra compte par l'odorat ou la dégustation si le résultat cherché est atteint et on achèvera l'assainissement du récipient en y faisant brûler du soufre. On trouve dans le commerce des mèches soufrées qui sont d'un usage très commode dans ce but.

La veille du remplissage, il suffira d'ouvrir les récipients ainsi traités pour permettre le dégagement de l'acide sulfureux qui pourrait nuire à l'achèvement de la fermentation et décolorer le liquide.

Enfin, tous les autres appareils, pompes et accessoires, tuyaux, entonnoirs, etc., seront stérilisés à l'eau bouillante.

JEAN D'ARAULES.

LES FOURRURES

L'automne, bien que traversé de journées radieuses, nous ménage des matinées fraîches et des nuits gaciales. Les femmes sortent leurs fourrures, — je parle de celles qui, pour sacrifier à la mode, n'ont pas la singulière pratique de les porter toute l'année et de s'en couvrir même quand l'été nous rôtit à raison de 35° à l'ombre, ce qui d'ailleurs ne nous arrive plus guère.

Heureuses sont celles dont la garde-robe est pourvue, car, pour l'élégance plus encore que pour le reste, les temps sont devenus difficiles. La Russie, jadis principal marché des pelleteries, a bien autre chose à faire que de chasser les bêtes à poil. Et comme dans les pays producteurs de fourrures la hausse de la vie et la spéculation ont fait monter les cours dans une proportion formidable qui fait qu'avec le change les prix ont triplé au moins et même pour certaines peaux quintuplé, on peut prévoir que l'animal qui sera le plus en honneur cet hiver sera encore... le lapin, pour la bonne raison qu'il reste à peu près à la portée de toutes les bourses.

L'habitude de se couvrir de fourrures remonte au plus loin de l'antiquité. Pour se garantir contre les atteintes du froid, l'homme pensa tout naturellement à se vêtir de peaux d'animaux, mais, dans les premiers siècles, la préparation et l'utilisation de celles-ci furent assez rudimentaires.

C'est au onzième siècle que l'on apprit à en tirer un meilleur parti. Mais ce fut du douzième au quatorzième que se fit la plus incroyable consommation de peaux de bêtes : un livre de trésorerie nous révèle que rien que dans le second semestre de 1316, une maison de pelleterie parisienne fournit au compte du roi Philippe-le-Long, qui savait pourtant le prix de l'argent, 6.364 ventres de petit-gris.

D'adroits artifices savaient dès alors sophistiquer les peaux : les fourrures à poil blanc étaient teintes en couleur et notamment en rouge. On mouchetait l'hermine en disposant symétriquement sur elle la houpe de poils noirs placée au bout de la queue de l'animal. Les peaux de lapins et de chats domestiques

subissaient déjà des préparations savantes qui les élevaient à la dignité de fourrures rares.

Dès le douzième siècle, les fourreurs et pelleteriers parisiens, très glorieux de leur industrie, paraient dans les cérémonies officielles, vêtus de velours bleu doublé de loup cervier. Aux entrées solennelles des souverains, ils portaient le dais royal.

La fourrure eut cependant comme un moment d'éclipse au commencement du seizième siècle jusqu'à Henri III sous le règne de qui fut créé le manchon et même elle ne retrouve bien sa vogue qu'aux alentours de 1775, époque à laquelle Leduc introduisit en France les pelleteries du Canada.

Les plus belles pelleteries en peaux non ouvrées ont toujours été tirées de la Sibérie ou de l'Amérique du Nord. Ce sont : la martre blanche ou hermine, la martre zibeline, le petit-gris, la loutre marine, le castor, le vison, les renards noir, argenté et bleu.

L'astrakan, qui est une des fourrures les plus répandues, bien que le vrai soit relativement élevé, vient des bords du Volga, à son embouchure dans la mer Caspienne. Son centre de commerce est Astrakan, d'où son nom. L'astrakan est fait de peaux de petits agneaux arrachés vivants au ventre de leur mère. Leur laine fine et frisée donne toute la valeur à une fourrure dont les imitations empoisonnent tous les marchés de pelleteries du monde.

De la Russie d'Asie, on tire le petit-gris qu'on trouve d'ailleurs jusqu'aux environs de Pékin. C'est un écureuil assez commun. Mais ce qui fait la rareté de sa fourrure, c'est qu'elle ne devient grise, d'un ton uni et doux, qu'en hiver, que le dos seul est employé et que l'animal étant fort petit, il faut une quantité de peaux pour former une « nappe » de moyenne dimension.

La zibeline est de grand prix et devient de plus en plus rare. C'est un petit carnassier sauvage qui ressemble assez au putois. Le pelage est brun-marron, de qualités diverses. Il faut prendre la zibeline en hiver pour l'avoir belle et on la prend au terrier avec des chiens dressés à sa chasse car elle est pleine de ruse et d'agilité. Les trappeurs qui s'en font une spécialité opèrent pendant les mois les plus froids de l'hiver sibérien.

Les martres viennent de l'Amérique du Nord comme le vison, le lynx, la loutre marine, le castor qui menace de disparaître pour avoir été trop chassé, et enfin les renards noir, argenté et bleu. On sait que le renard bleu, couleur bleu de glace, est comme le merle blanc de la fourrure et qu'il bat sur la zibeline le record du prix.

Le chinchilla est, comme le petit-gris, une sorte d'écureuil, mais tout à fait mignon et très doux, qui s'apprivoise facilement. On le trouve dans l'Amérique du Sud, au Pérou et au Chili et aussi en Australie. Sa jolie fourrure, d'un coloris très fin, fut très recherchée de la fin du dix-huitième siècle jusqu'au milieu du dix-neuvième ; c'était la parure d'hiver favorite de l'impératrice Joséphine et de sa fille la reine Hortense. La mode en a un peu passé.

L'hermine, en revanche, a paru, il y a quelques années, revenir en faveur. Avant la guerre, on n'importait pas moins de 750.000 peaux de lièvre blanc de Sibérie, sur les principaux marchés de fourrure d'Europe : Leipzig, Londres et Paris, et c'est pourquoi l'hermine affectait un ton blanc crayeux que la véritable peau de la martre blanche n'a pas et s'usait rapidement

tandis que les exemplaires d'hermine authentique sont très résistants.

Au Kamtchatka, pays par excellence des fourrures de l'Asie du Nord, chaque individu mâle âgé de 21 ans est soumis à une contribution personnelle qu'il acquitte en fourrures. Par les soins du fisc, ces pelleteries sont vendues aux enchères à Vladivostock, où il se fait de bonnes affaires. Mais le marché principal où se rencontraient les traitants en fourrures avant la guerre était Irbit, en Sibérie.

MARCEL FRANCE.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 9 septembre 1932, enregistré, le nommé : DE FINANCE Charles-Marie-Joseph, né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 8 février 1880, Inspecteur d'assurances, ayant demeuré à Paris (IX^e), 10, rue Auber, administrateur de la Société Anonyme « L'Immobilière de Monaco », actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 8 novembre 1932, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'infraction à la législation sur les Sociétés ; — délit prévu et réprimé par l'article 31 de l'Ordonnance du 13 mai 1895 et l'article 403 du Code Pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
H. GARD, Premier Substitut.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco le quinze juillet mil neuf cent trente-deux, enregistré,

Entre le sieur Antoine VENTURINI, Docteur en Médecine, demeurant à Monte-Carlo, 22, boulevard des Moulins,

Et la dame Cora BRALEY, son épouse, domiciliée de droit à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, 22, mais résidant à Rome, via Giangiacomo Porro,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Venturini-Braley aux torts et griefs de la défenderesse, avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 6 octobre 1932.

P^r le Greffier en Chef :
P. PERRIN-JANNÈS.

AGENCE LORENZI

26, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo

Premier Avis

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 11 octobre 1932, enregistré, M. Pierre MAZZINI a vendu à M. Louis BORDERO, le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, sis Villa du Rocher de Cancale, 24, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux à l'Agence Lorenzi, à Monte-Carlo.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 6 octobre 1932, enregistré, M. Gabriel HUBERT et M^{me} Marcelline-Flora MÉRAT, son épouse, tous deux boulangers, demeurant n° 11, rue Florestine, à Monaco, ont cédé et vendu à M. Paul-Auguste LEBAS et M^{me} Georgette-Augustine SIMON, son épouse, tous les deux boulangers, demeurant ensemble à Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne), le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, salon de thé, avec consommation de pâtisserie et vins doux dits de liqueurs, qu'ils exploitaient n° 11, rue Florestine, à Monaco-Condamine, dans un immeuble appartenant autrefois à la Société Anonyme de Panification Modèle « Maison G. Barbier » et actuellement à M. Armand-Léon Clément, avec succursale n° 14, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, dans un immeuble appartenant à M^{me} veuve Lorenzi.

Les créanciers des cédants, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 13 octobre 1932.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le six octobre mil neuf cent trente-deux, M^{me} Mathilde BERARDI, épouse de M. Robert STEVENAZZI, commerçante, demeurant à Monaco, rue Caroline, a acquis de : M. Etienne-Joseph RAMELLA, demeurant à Monaco, 2, rue du Commerce, un fonds de commerce de quatre chambres meublées situées au premier étage de l'immeuble, 2, rue du Commerce, et de M^{me} Madeleine RAMELLA, demeurant à Monaco, 8, rue Caroline, un fonds de commerce d'appartements meublés, comprenant deux appartements meublés aux deuxième et troisième étages du même immeuble.

Opposition, s'il y a lieu, à l'encontre de M. et de M^{me} Ramella, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 13 octobre 1932.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le six octobre mil neuf cent trente-deux, M^{me} Marie RAVOTTI, veuve de M. Joachim ROLANDONE, commerçante, demeurant à Monaco, 3, rue de la Turbie, et M. Georges PARADIS, employé, demeurant à Mo-

naco, 33, rue Basse, époux de M^{me} Paulette ROLANDONE, ont cédé à M. Martial BIANCHERI, cultivateur, demeurant à Menton, Vallée de Gorbio, le fonds de commerce de restaurant, vins et liqueurs à emporter, vins et liqueurs sur le comptoir, exploité à Monaco, 3, rue de la Turbie, sous le nom d'*Excelsior Bar*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion.

Monaco, le 13 octobre 1932.

(Signé :) A. SETTIMO.

INSERTION ET AVIS
prévu par Ordonnance de la Principauté de Monaco
en date du 25 avril 1929, n° 880.

Le sieur René-François GASTON, dit VUIDET, de nationalité monégasque, né à Marseille, le 19 décembre 1907, domicilié de droit à Monaco, demeurant à Marseille, 84, rue de la République, avant de formuler aux formes de droit une demande en changement de nom, donne avis, conformément aux articles 2 et 6 de l'Ordonnance Souveraine du 25 avril 1929,

A toutes personnes intéressées, qu'aux termes de son instance en changement de nom, il demande à s'appeler René-François-Gaston VUIDET, et que dans le délai de six mois qui suivra la dernière insertion prescrite, toute personne qui se considérera comme lésée par le changement de nom demandé pourra élever opposition contre la dite demande auprès de M. le Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco.

COMMUNIQUE
A TOUS LES COLONIAUX.

L'Union Nationale des Anciens Combattants Coloniaux, présidée par les Généraux Marchand et De Trentinian, le Médecin Général Inspecteur Emily, le Gouverneur des Colonies Bobichon et le Lieutenant-Colonel Ferrandi, Conseiller Municipal de Paris, invite tous les Coloniaux ayant servi soit avant, soit après 1914 dans une Colonie en guerre, à se faire connaître à son Siège, 9, rue Castex, Paris (4^e).

GUÉRIR

Chaque année, nombreuses sont les personnes empoisonnées par les champignons. La plupart sont des victimes d'une trop grande confiance en leur connaissance des espèces comestibles et vénéneuses. Terrible imprudence, puisqu'il suffit d'une seule amanite phalloïde pour causer plusieurs morts. Le grand tort de ces gens, c'est de croire qu'ils peuvent choisir les champignons d'après des préjugés encore, hélas, solidement enracinés dans les campagnes.

Dans l'étude abondamment documentée et copieusement illustrée qu'il consacre dans « GUÉRIR », la grande revue de vulgarisation médicale et scientifique, aux intoxications par les champignons, le Professeur agrégé Roger Simonet fait justice de ces « préjugés mycologiques » et indique quelques-uns des caractères qui permettent de distinguer les espèces vénéneuses des espèces comestibles. Il donne un aperçu de la surveillance exercée sur les marchés des grandes villes et décrit les symptômes des diverses sortes d'empoisonnements par les champignons ainsi que les soins d'urgence à apporter aux empoisonnés.

Il retrace les merveilleux résultats de la nouvelle médication découverte par le Professeur Henri Limousin, qui a permis de sauver récemment plusieurs victimes clermontoises.

Les lecteurs de « GUÉRIR » trouveront, en outre, dans le numéro d'Octobre, de passionnantes études sur les dernières nouveautés de la technique chirurgicale et médicale, des études sur le surmenage scolaire, sur des maladies comme la pleurésie, la jaunisse, un article du Docteur Pierre Vachet sur la question si discutée du nudisme, des conseils sur ce qu'il faut faire en cas d'hémorragies, une étude très poussée sur la tristesse, ses manifestations et les moyens de la guérir, etc., etc...

Nous rappelons que « GUÉRIR » est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 francs. A défaut, envoi franco : GUÉRIR, 12 bis, rue Keppler, Paris (16^e). Joindre 2 fr. en timbres-poste.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

**DE NOUVEAUX WAGONS-RESTAURANTS
POUR TOUTES LES BOURSES**

Des voitures-buffets ou des wagons-restaurants-bars circulent dans les trains :

- 23 (Paris-Nice), entre Avignon et Nice ;
- 24 (Nice-Paris), entre Nice et Avignon ;
- 743/744 (Lyon-Perrache-Strasbourg), sur tout son parcours ;
- 748/749 (Strasbourg-Lyon-Perrache), sur tout son parcours ;
- GB (Genève-Bordeaux), entre Lyon-Perrache et Saint-Germain-des-Fossés ;
- MB (Milan-Bordeaux), entre Saint-Germain-des-Fossés et Bordeaux ;
- BM (Bordeaux-Milan), entre Bordeaux et Lyon-Perrache.

Dans ces wagons, des consommations et des repas sont servis à un prix modique pendant toute la durée du trajet. Profitez-en.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

**ACCEPTATION DES MARCHANDISES
A LA GARE DE LYON-PERRACHE 2**

En vue de faciliter le commerce et l'industrie, les restrictions de trafic existant à la gare de Lyon-Perrache 2 pour l'acceptation des marchandises de Petite Vitesse viennent d'être atténuées dans une large mesure.

Cette gare est actuellement ouverte à l'expédition et à l'arrivée :

a) de tous les transports en provenance ou à destination de la ligne du Bourbonnais, de la ligne de Givors à Sète (rive droite du Rhône) et de leurs embranchements, et aux expéditions destinées à la douane de Lyon ;

b) des marchandises transportées aux conditions des Tarifs spéciaux n° 100, 2-102, 3-103, 6-106, 7-107, 14-114, 15-115, 23-123, 24-124, et 26-126, par expédition d'au moins 5.000 kg. ou par wagon complet en provenance ou à destination de tous les autres points du réseau.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

BILLETS D'ALLER ET RETOUR ORDINAIRES

Faculté d'Arrêt

Les porteurs de billets d'aller et retour ordinaires ont maintenant la faculté de s'arrêter deux fois pour un parcours total de 400 kilomètres au moins, quatre fois pour 800 km. et six fois pour 1.200 km. Ces arrêts peuvent avoir lieu soit tous à l'aller, soit tous au retour, soit les uns à l'aller et les autres au retour.

L'obligation jusqu'ici imposée au voyageur de prendre avant son départ, soit à l'aller, soit au retour, ses bulletins d'arrêt pour toutes les gares où il désirait s'arrêter est maintenant supprimée. Le voyageur peut désormais à son choix soit prendre tous ses bulletins d'arrêt au moment de son départ, soit prendre à la gare de départ de chaque trajet d'aller ou de retour les bulletins d'arrêt afférents à ce trajet, soit enfin prendre seulement un bulletin d'arrêt pour la première gare d'arrêt et désigner ensuite à chaque gare d'arrêt le point d'arrêt suivant. Le bulletin d'arrêt délivré pour chaque arrêt donne lieu à la perception d'une taxe de 4, 3 ou 2 francs selon que le voyage s'effectue en 1^{re}, 2^e ou 3^e classe.

Il est rappelé que la durée de validité des billets d'aller et retour n'est pas augmentée du fait de ces arrêts.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux des Grands Réseaux ainsi qu'aux agences de voyages.

**BON-PRIME
à nos Lecteurs**

Nous vous offrons un abonnement
de 3 mois

pour 6 francs

seulement
Étranger: 9 francs

"Maisons pour Tous"

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant
SANS MAISON ET SANS ARGENT
de construire grâce aux conseils de cette Revue,
qui vous tirent d'embarras.

Si vous avez une maison

d'en obtenir tout l'agrément et le profit grâce
aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux
exemples de Transformations, Aménagements,
Equipements qui réduisent efforts et fatigue.
Ce montant vous est

**REMBOURSE
immédiatement**

par deux superbes Primes: Un numéro mensuel
de *Vie à la Campagne* (valeur 6 fr.). Un numéro
spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50).
Découpez cette annonce et adressez-la, avec la
somme correspondante à M. Albert MAUMENÉ,
Librairie Hachette, 70, Bd St. Germain, Paris (6^e)

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum. Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 francs

seulement
Étranger: 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité: Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

**LISEZ
JARDINS ET BASSES-COURS**

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros: 10 francs seulement

Envoi gratuit des notices explicatives.
HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)



Minerva

Huitième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure,
"MINERVA" donne chaque semaine
une documentation complète sur la
Mode du Jour. Tenu au courant du mou-
vement *Littéraire, Artistique et Théâ-
tral*, accordant une place importante au
Cinéma, possédant une *Page Financière*,
une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de
Puericulture*, "MINERVA" rencontre
auprès de toutes les femmes intelligentes
un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets
:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES
PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI ^{35^e ANNÉE}

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES**CHAUFFAGE CENTRAL****H. CHOINIÈRE**

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE: 0-08

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition**

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 juin 1932. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Manœuvres d'opposition

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de jouissance

Du 7 septembre 1932. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Le Gérant: Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. -- 1932.